



**CREPS DE MONTPELLIER / LANGUEDOC-ROUSSILLON**  
**2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER**  
Tél Standard Formations : 04 67 61 74 67  
Mail : [formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr)

**DOSSIER D'INFORMATION pour la formation au  
DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
SPÉCIALITÉ : Perfectionnement Sportif  
MENTION : Baseball Softball Cricket**



|                                |          |   |
|--------------------------------|----------|---|
| <b>Date limite inscription</b> | <b>:</b> | <b>20 Mai 2017</b>                      |
| <b>Exigences préalables</b>    | <b>:</b> | <b>26 juin 2017</b>                     |
| <b>Sélection</b>               | <b>:</b> | <b>26 Juin 2017</b>                     |
| <b>Positionnement</b>          | <b>:</b> | <b>27 juin 2017</b>                     |
| <b>Début de la formation</b>   | <b>:</b> | <b>2 octobre 2017</b>                   |
| <b>Fin de Formation</b>        | <b>:</b> | <b>31 mars 2019 (formation 18 mois)</b> |

## LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLOME

Le titulaire du DEJEPS mention **Baseball Softball Cricket** exerce des missions : d'entraînement, de formation de cadres, d'agent de développement territorial et de gestionnaire de structures. Il est habilité à enseigner dans tous les types de structures privées, associatives ou marchandes et au sein des collectivités territoriales. Ses activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de Baseball et Softball , de Ligues Régionales ou de Comités Départementaux. Il peut entraîner toutes catégories de pongistes de l'initiation jusqu'au niveau national.

Au-delà de la mission confiée et de l'action en responsabilité, il sera également force de proposition. Il aura donc latitude pour réfléchir et concevoir par exemple un projet de perfectionnement sportif ; il sera acteur et coordonnateur de ce projet ; il coordonnera une équipe d'animateurs et conduira des démarches pédagogiques.

Au sein des comités et des ligues, il peut exercer des missions de formation dans le cadre des formations fédérales (animateur fédéral, entraîneur fédéral).

## CONTENUS DE LA FORMATION

Elle s'organise obligatoirement, en **alternance**, entre **le centre de formation**, sous la forme de modules d'une semaine, et **la structure d'accueil** (club, CD, ligue de la FFBS) où le stagiaire travaille sous l'autorité d'un tuteur. Chaque candidat est accompagné par un tuteur dans la structure-employeur qui a pour rôle de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation. Le parcours du candidat est rythmé par différentes évaluations formatives proposées en entreprise :

- **UC 1 et 2 : Co-construction d'un projet d'action avec l'équipe bénévole et/ou salariée de la structure ;**
- **UC 3 et 4 : mise en responsabilité progressive dans l'encadrement des activités Baseball, Softball, Cricket pour tout public.**

2 UC transversales quelle que soit la spécialité :

|             |  |
|-------------|--|
| <b>UC 1</b> | <b>Être capable de concevoir un projet d'action</b>                      |
| <b>UC 2</b> | <b>Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action</b> |

1 UC de la spécialité :

|            |   |  |
|------------|---|--|
| <b>UC3</b> | <b>Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative</b> | <b>Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline</b> |
|------------|---|--|

1 UC de la mention :

|            |   |   |
|------------|---|---|
| <b>UC4</b> | <b>Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité</b> | <b>Être capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité</b> |
|------------|---|---|

La durée totale de l'année de formation est de **1 218 heures** au minimum qui se répartissent en :

- **718 heures** de formation en centre
- **500 heures** au minimum en activité dans une ou des structures d'accueil.

## **SUPPORT DE LA FORMATION**

- Le Centre de Ressources et d'Expertise pour la Performance Sportive en Languedoc Roussillon
- La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale du Languedoc – Roussillon
- La Fédération Française de Baseball et Softball

## **LIEU DE LA FORMATION**

- CREPS de Montpellier
- Stade Greg Hamilton Park (Montpellier)
- Terrain de Baseball-Softball de Clapiers
- Terrain de Baseball de La Grande Motte
- Complexe euroméditerranéen à Montrodât
- CREPS de Toulouse / Creps de Boulouris
- Clubs employeurs des stagiaires

## **OBJECTIF DE LA FORMATION**

Préparer aux épreuves de certification du DEJEPS Baseball Softball Cricket.

## **PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION**

La durée de la formation est de 18 mois, de début octobre 2017 à fin mars 2019.  
Les dates et la durée de formation seront indiquées sur le site internet du CREPS.

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PRÉ-REQUIS**

### **Condition d'inscription :**

- être âgé(e) de 18 ans au moins
- être titulaire du PSC1 ou équivalent
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Baseball, Softball et Cricket datant de moins de 3 mois au dépôt du dossier (utiliser obligatoirement le modèle joint dans dossier d'inscription)
- pas de diplôme scolaire requis

**Pré-requis spécifiques :** *(satisfaire aux pré-requis = exigences réalisables à l'entrée en formation ou en être dispensé)*

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de production de pièces administratives suivantes :

- Une attestation d'encadrement en Baseball, Softball ou Cricket de 200 heures au moins durant une saison sportive délivrée par un club, un comité départemental ou une ligue régionale.
- Une attestation de pratiquant licencié en Baseball, Softball ou Cricket pendant au moins trois saisons sportives délivrée par un comité départemental ou une ligue régionale.

**Ces deux pièces doivent être fournies au moment de l'inscription aux tests.**

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Se préinscrire en ligne sur [www.creps-montpellier.org](http://www.creps-montpellier.org), télécharger et compléter le dossier d'inscription.

## **LES ÉPREUVES DE SÉLECTION**

### **Epreuve n°1 :**

- Épreuve d'analyse vidéo et entretien en anglais.

A partir d'un texte en anglais, le candidat rédige un résumé en langue française. (15 minutes).

Après observation d'une séquence vidéo de 3 minutes en anglais (2 visionnages), le candidat rédige un résumé en langue française. (15 minutes).

Un entretien de 10 minutes sera réalisé en anglais. Les questions sont liées à la séquence vidéo observée ainsi que le texte étudié.

### **Epreuve n°2 :**

- Réaliser et présenter un document de synthèse comprenant un résumé et un commentaire à partir d'une séquence vidéo d'une rencontre de Baseball, Softball ou Cricket.

La séquence vidéo (d'une durée de 10 minutes) est visionnée 2 fois par le groupe.

À partir de sa prise de note, le candidat rédige un résumé de la séquence puis en extrait l'idée principale pour en effectuer un commentaire. Il devra analyser la rencontre et proposer des solutions pour répondre aux problèmes qu'il aura relevé.

***2 heures (y compris le temps de visionnage vidéo).***

### **Epreuve n°3 :**

- Entretien de motivation

Évaluation de la motivation, de l'expérience et de l'engagement dans la discipline sportive à partir du dossier d'inscription. Le candidat devra dans un premier temps se présenter et mettre en avant ses arguments pour intégrer la formation (motivation, projet professionnel et structure d'alternance, expérience dans le domaine de l'encadrement sportif...).

L'entretien prend appui sur l'exposé en insistant sur les aspects suivants : le projet professionnel, la motivation et la disponibilité, la connaissance du dispositif, le financement de la formation.

***20 minutes maximum réparties en 10 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien.***

## **CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

### **1) Le positionnement**

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

Il conduit au parcours individualisé de formation (PIF) qui, le cas échéant, permettra de repérer si :

- Le candidat peut relever d'une procédure de VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- Le candidat peut bénéficier d'allègement(s) de formation lui permettant d'accéder directement à des épreuves de certification ;
- Le candidat doit bénéficier d'un renforcement.

## 2) Équivalences / Allègements / Dispenses

Les titulaires du BEES 1<sup>er</sup> degré option Baseball Softball ou DFE2 ou du CQP de technicien sportif de Baseball, Softball et Cricket sont dispensés des exigences préalables

Les titulaires du BEES 1<sup>er</sup> degré option Baseball Softball obtiennent de droit l'UC4 du DEJEPS Baseball Softball Cricket.

**(joindre une photocopie).**

D'autres dispenses existent, diplômes fédéraux par exemple, mais sont spécifiques à certains diplômes et sont mentionnés dans les annexes des arrêtés de création des diplômes.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS ou DDCSPP) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la **DRJSCS Languedoc-Roussillon : 04 67 10 14 00**

## 3) Choix d'une structure d'accueil

Le candidat propose au Creps une structure employeuse ainsi qu'un tuteur susceptible de l'accompagner. C'est le Creps qui valide la structure employeuse et le tuteur.

La formation repose sur l'interaction entre des activités sur le lieu de travail et la formation en centre. Chaque candidat est accompagné par un tuteur dans la structure-employeuse qui a pour rôle de le suivre, de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation

## 4) Contenus et séquences de formation

**La formation en centre est organisée en 18 modules d'une semaine.**

Les 18 Modules d'une semaine sont à effectuer sur 18 mois.

|              |   |
|--------------|---|
| <b>UC1 :</b> | Module 3-4-5 – Analyse du Contexte professionnel<br>Module 8 – Conception du Projet<br>Module 11 – Moyens du Projet<br>Module 15 – Valeurs de la République – Laïcité   |
| <b>UC2 :</b> | Module 4-7-11 – Communication dans le contexte professionnel<br>Module 12-13-17 – Gestion des ressources logistiques et financières<br>Module 14 – Utilisation des TIC au service du projet<br>Module 15 – Animation de l'équipe projet   |
| <b>UC3 :</b> | Module 1 – Conduite de séances collectives et individuelles<br>Module 2 – Construction d'une progression pédagogique<br>Module 5-6 – Les orientations fédérales<br>Module 7-8-10-12 – Conduite d'une démarche d'entraînement<br>Module 9-13 – Conception d'un projet éducatif<br>Module 6-10 – Formation de Cadres<br>Module 16 – Dimension physique et psychologique du Haut Niveau<br>Module 18 – Aspect technique et tactique du jeu |
| <b>UC4 :</b> | Module 9 - Encadrer en sécurité   |

Les dates des modules seront fixées dès la sortie du calendrier sportif fédéral saison par saison. Ces modules sont d'une durée d'une semaine par mois. Début du module le lundi à 9h00 et fin du module le vendredi à 12h (sauf exceptions).

## 5) Certification

Epreuves prévues par l'organisme : deux types d'épreuves sont prévus au cours de la formation

### 1. Épreuves certificatives (validant les compétences attendues par le diplôme) :

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Certification UC 1 2</b>  | <p>Production d'un document écrit personnel retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en oeuvre de programmes de perfectionnement sportif dans la mention et soutenu devant une commission du jury qui permettra l'évaluation des UC transversales.</p> <p>Exposé oral s'appuyant sur un support de présentation informatique retraçant l'expérience de coordination de la mise en oeuvre de programmes de perfectionnement sportif dans la mention et soutenu devant une commission du jury qui permettra l'évaluation des UC transversales.</p> |
| <b>Certification UC3</b>     | <p><b>Epreuve de formation de cadres</b></p> <p>Lors d'une action de formation de cadres, l'expert en charge de la formation évalue le candidat lors de l'animation d'une séquence de formation.</p>   |
| <b>Certification UC3-UC4</b> | <p><b>Epreuve de pédagogie enseignement en Basebal, Softball ou Cricket</b></p> <p>Encadrement, en toute sécurité, d'une séance d'enseignement avec une classe de primaire.</p> <p><b>Epreuve de pédagogie entraînement en Basebal, Softball ou Cricket</b></p> <p>Encadrement d'une séance d'entraînement soit dans sa propre structure, soit au cours d'un stage départemental ou régional.</p> <p>Le candidat présente sa séance, la conduit et l'analyse lors d'un entretien.</p>  |

### 2. Évaluations formatives : ces épreuves permettent au stagiaire de se situer par rapport aux certifications, elles figurent dans le carnet de liaison du stagiaire.

|                |  |
|----------------|--|
| <b>UC 1- 2</b> | <b>Eval F 1 Présentation du projet d'action dans la structure</b>        |
|                | <b>Eval F 2 Animation de réunion</b>                                     |
| <b>UC 3- 4</b> | <b>Eval F 3.1 Pédagogie collective public spécifique</b>                 |
|                | <b>Eval F 3.2 Formation de cadres fédéraux</b>                           |
|                | <b>Eval F 4 Pédagogie individuelle et méthodologie de l'entraînement</b> |
|                | <b>Eval F 5 Le contexte institutionnel</b>                               |

## LE STATUT DU STAGIAIRE ET LES TARIFS

### **Statuts :**

- Contrat d'apprentissage, contrat d'avenir :

Contact : [administration@cfa-sport.com](mailto:administration@cfa-sport.com) (04 67 61 72 28)

- Financement personnel, contrat de professionnalisation, autres :

Contact : [formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr) (04 67 61 74 67)

**Tarifs :** Frais de constitution et de gestion du dossier administratif (non remboursable sauf si prise en charge par la région) : **60,00 €**

Frais pédagogiques : contacter le Département des Formations au 04 67 61 74 67 **pour demander un devis.**

## COORDONNÉES

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>Coordonnateurs de formation :</b> | Mme Catherine PERDU et M. Lahcène BENHAMIDA  |
| <b>Tél. Coordonnateurs :</b>         | 06 32 64 87 54 / 06 08 85 57 18  |
| <b>Mail Coordonnateurs :</b>         | <a href="mailto:catherine.perdu@creps-montpellier.sports.gouv.fr">catherine.perdu@creps-montpellier.sports.gouv.fr</a><br><a href="mailto:lahcene.benhamida@ffbs.fr">lahcene.benhamida@ffbs.fr</a> |
| <b>Tél. Secrétariat :</b>            | 04 67 61 74 67   |
| <b>Mail Secrétariat :</b>            | <a href="mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr">formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr</a>   |
| <b>Site internet :</b>               | <a href="http://www.creps-montpellier.org">http://www.creps-montpellier.org</a>  |